

LE SERVICE PUBLIC D'ORIENTATION : **Version du 15 12 2007**

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Que voulons-nous pour demain ?

Fruit de la collaboration des principales organisations syndicales et associatives des professionnels de l'orientation de l'Education Nationale, ce texte répond principalement à trois questions :

- Qu'est ce que l'orientation ?
- Quel est l'apport des services d'orientation de l'éducation nationale ?
- Quelles améliorations pour l'orientation ?

I Qu'est ce que l'orientation ?

L'orientation, dans son acception générale est liée à des choix politiques, aux contraintes économiques et au fonctionnement de l'école.

Partant du constat que le système éducatif ne réussit plus la démocratisation de l'école, que l'ascenseur social est en panne, qu'il y a dans notre pays trop d'échecs, trop d'abandons scolaires, que trop de jeunes quittent l'école sans diplôme, que même ceux qui en obtiennent éprouvent d'importantes difficultés à s'insérer professionnellement, médias et décideurs en rejettent en grande partie la responsabilité sur l'orientation.

L'orientation est alors trop souvent réduite à la question de l'insertion professionnelle et à l'information sur les métiers.

Cependant, le terme orientation recouvre différentes réalités qui prêtent souvent à confusion :

- Une vision peu réaliste, qui limite l'orientation à une information sur les métiers, pose la question des liens entre formation et emploi ; liens qui apparaissent de plus en plus distendus sur le marché du travail. En effet l'information sur les débouchés professionnels se heurte à l'incertitude de la prospective. Quelle branche professionnelle peut assurer aujourd'hui avec certitude le volume et le profil des emplois qu'elle pourra offrir dans 5 ans ?
- L'orientation, dépend également de l'offre de formation plus ou moins limitée géographiquement, de l'image souvent dévalorisée de l'enseignement professionnel, « choisi » par défaut, de l'insuffisance des passerelles qui ne permet pas de revenir sur certains choix ; et des modalités de sélection et d'affectation qui sont de plus en plus hétérogènes sur le territoire national.
- Les possibilités de choix sont directement liées à une certaine réussite scolaire sans laquelle l'orientation ne peut être véritablement « choisie ». Le fonctionnement actuel de l'orientation tend à se réduire à un processus de sélection et d'élimination, dans une société où « la lutte des places » est de plus en plus âpre.

Sans éluder toutes ces questions, si l'on ne place pas la personne au centre du processus d'orientation, on ne peut que se fourvoyer.

Il ne paraît pas concevable de laisser les jeunes, notamment les plus démunis, se débrouiller seuls dans un système particulièrement complexe, avec, pour seul viatique, une information, même améliorée.

Les analyses actuelles démontrent clairement que l'augmentation de l'offre d'informations sous toutes ses formes, et si bien adaptée soit-elle, fait proportionnellement augmenter la demande de conseil et d'accompagnement individuel par un conseiller d'orientation-psychologue. En témoigne l'explosion du marché privé du « coaching » qui utilise comme argument de vente l'offre de services de psychologues pour des bilans personnalisés payants.

II Apports spécifiques du service public d'information et d'orientation de l'éducation nationale

1- Que recouvre le service public d'information et d'orientation de l'éducation nationale ?

Le service public d'information et d'orientation de l'éducation nationale repose sur un réseau de CIO -Centres d'Information et d'Orientation- et des professionnels qualifiés : conseillers d'orientation-psychologues, directeurs de CIO, inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation et chefs de service académiques de l'information et de l'orientation.

Les conseillers d'orientation-psychologues ont une formation pluridisciplinaire de haut niveau : économie, sociologie, domaines professionnels, connaissance du système éducatif, et une dominante en psychologie qui leur permet d'accéder au titre de psychologue. Ces compétences diversifiées, que la formation de psychologue permet d'intégrer, sont indispensables pour ces professionnels, dont le rôle est d'accompagner et de conseiller chaque élève, chaque personne qui s'interroge ou doit faire un choix, ce qui suppose de se projeter dans l'avenir (scolaire et/ou professionnel).

Les CIO, ouverts à tout public, sont un service public de proximité de l'éducation nationale, gratuit, s'adressant prioritairement aux élèves, à leurs familles, aux étudiants, mais également à tout jeune ou adulte en projet.

2- En quoi le service public d'orientation répond-il à des besoins ?

Dans un contexte limité par les contraintes du marché du travail et de la carte des formations, le service d'orientation de l'Education Nationale offre gratuitement à ses usagers et à ses partenaires les interventions suivantes :

En matière d'information : le public reçu au CIO bénéficie de l'aide la plus objective possible dans la recherche d'information, notamment grâce à la documentation de l'ONISEP dont la mission de service public est d'offrir à tous une information gratuite, indépendante, et fiable, et des outils pédagogiques d'information adaptés aux différents publics.

En matière d'aide à l'élaboration de projets d'avenir : L'utilisateur bénéficie, grâce à un ou plusieurs entretiens avec un conseiller d'orientation-psychologue et en fonction de la situation, d'un travail de conseil pour s'approprier l'information, analyser ses besoins individuels, ses attentes, parfois pour mettre à jour ses propres contradictions et pour faire mûrir sa réflexion. On sait en effet que, sans aucun accompagnement individualisé et qualifié, l'autocensure frappe les jeunes de milieux défavorisés au moment des choix. Les conseillers d'orientation-psychologues apportent à chacun une aide pour s'adapter à chaque nouveau cycle et réussir scolairement, et ils assurent un accompagnement du sujet dans la réalisation de son ou de ses projets de formation en vue d'une insertion professionnelle le moment venu, l'ensemble s'intégrant dans le travail de conseil, respectueux de la personne, de son autonomie et de son développement potentiel.

Dans la prise en compte des élèves ayant des difficultés spécifiques : les élèves, y compris ceux qui présentent un handicap, et leurs familles peuvent recevoir une aide pour l'orientation, l'adaptation et la réussite scolaire. Les conseillers d'orientation-psychologues, membres des équipes éducatives et de suivi de scolarisation, ont, de par leur position et leur formation, la distance nécessaire à l'analyse, et apportent un éclairage spécifique.

Dans l'amélioration du système éducatif :

Le CIO est également un lieu de ressources et d'échanges privilégié, qui permet d'observer et de comprendre le fonctionnement du système éducatif dans le bassin de formation. L'analyse et la synthèse de l'orientation (taux de redoublement, résultats aux examens, flux et suivi des élèves...) permettent d'assurer un conseil technique adapté auprès des chefs d'établissement et des enseignants sur l'orientation dans le bassin, de formuler des avis sur la carte des formations locales, ainsi que sur la relation formation-emploi, et ce dans une logique de service public et d'égalité des chances.

Lieu de rattachement, de réflexion collective et de mutualisation des pratiques pour les conseillers d'orientation-psychologues, le CIO contribue à l'élaboration des projets d'établissement et à l'organisation de formations pour les enseignants.

Les directeurs de CIO, conseillers d'orientation-psychologues de formation, dirigent, animent, coordonnent et représentent le service dans diverses instances, au sein de l'éducation nationale, mais également dans le travail de concertation avec les organisations d'utilisateurs, les collectivités territoriales, les partenaires du monde économique et d'autres services publics ou associatifs.

Les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation, ainsi que les chefs de service académique de l'information et de l'orientation, pilotent, animent et impulsent les politiques d'orientation académiques.

Dans le suivi du public à la sortie de la formation initiale : Les Centres d'Information et d'Orientation ont pour mission l'accueil et le suivi des jeunes qui à la sortie du système éducatif n'ont pas atteint le premier niveau de qualification. Ils participent aux entretiens de situation et à l'accompagnement des jeunes concernés, vers la qualification professionnelle.

C'est un véritable service personnalisé que les conseillers d'orientation-psychologues sont en mesure d'offrir à chaque élève, à chaque consultant venu au CIO.

III Quelles améliorations pour l'orientation?

Des CIO, des conseillers d'orientation-psychologues en nombre suffisant pour pouvoir répondre aux besoins de chacun, un luxe que l'Etat français ne peut pas se permettre ?

Au moment où nombre de pays se posent la question du coût humain, social et économique des abandons de scolarité, des sorties sans qualification, et de l'échec scolaire en général, investir dans l'orientation au service de tous les élèves, c'est miser sur la prévention. Investir dans l'éducation, et notamment dans celle des plus défavorisés, est rentable pour l'individu comme pour la société et l'économie, ainsi que le montre le « Rapport mondial de suivi de l'éducation pour tous » de l'UNESCO de mars 2007.

Propositions des derniers rapports ministériels :

Effet d'annonce ou enjeux sérieux ? Il est question de réformer l'orientation et de créer un grand service public de l'orientation, doté de conseillers d'orientation vers les métiers, chargés d'informer sur les professions, les chances de réussite dans telle ou telle filière d'études, les débouchés et l'insertion.

Nous affirmons l'importance d'un travail prospectif sur l'évolution des besoins en emplois et qualifications, et le souci de l'insertion future des jeunes. Toutefois, une conception de l'orientation qui se fonderait trop exclusivement sur les besoins supposés du marché du travail nous semblerait inexorablement vouée à l'échec

Et ce pour plusieurs raisons, notamment:

- parce que l'information sur les possibilités d'insertion professionnelle n'est pas réellement fiable sur le moyen terme. Qui, par exemple, il y a quinzaine d'années aurait parié sur un tel essor de l'informatique ? Cependant, ceux qui malgré tout ont fait le choix de se former dans ce domaine, ont pu y réaliser de brillantes carrières grâce à l'explosion d'Internet, des jeux vidéo, etc.
- parce que chacun d'entre nous a pu constater qu'il ne suffit pas d'être bien informé pour faire le « bon choix », adapté à sa personnalité, tenant compte de ses propres contraintes, de ses atouts, de ses valeurs. Au moment où il faut prendre des décisions capitales pour sa future vie professionnelle, chacun doit pouvoir bénéficier de son « droit au conseil en orientation » par un conseiller d'orientation-psychologue.
- Parce que cette conception met en péril la nature même du service public d'information et d'orientation, que nous connaissons depuis des décennies, inscrite dans une logique éducative et continue visant à prendre appui sur les projets des élèves pour élever le niveau de formation et de qualification de toute la jeunesse.

Ces derniers temps, en utilisant l'idée partagée que l'orientation doit être l'affaire de tous, on a multiplié les textes visant à transférer aux enseignants la charge du conseil personnalisé. Les professeurs principaux sont invités à mener des entretiens systématiques d'orientation en classe de troisième, de première et en terminale. Nous approuvons le fait que le dialogue parents-enseignants, qui existait déjà, soit encouragé, voire systématisé. Cependant, il est nécessaire de respecter les champs de compétences, les positionnements et les formations spécifiques. Si la place des enseignants, notamment des professeurs principaux, est importante dans la préparation des choix d'orientation, elle doit rester centrée sur le champ qui est le leur, celui du conseil scolaire pour la poursuite d'études en fonction de ce qu'ils connaissent de l'élève et des exigences des différentes voies de formation, et non par rapport aux enjeux singuliers de l'élaboration d'un projet pour chaque adolescent.

Il nous paraît essentiel de différencier clairement le rôle des professeurs, des CPE et des chefs d'établissement, de celui du conseiller d'orientation-psychologue. Quels que soient leur formation, leur investissement dans la question de l'orientation et de l'insertion professionnelle de leurs élèves, de leurs étudiants, les enseignants ne pourront, en aucun cas, par la nature même de leur position institutionnelle –étant juges et partie dans les processus de prise de décision - se substituer aux conseillers d'orientation-psychologues.

Il s'agit donc de la défense du droit pour tous :

- A une information personnalisée, gratuite, indépendante et fiable.
- A une aide spécifique, apportée par un conseiller d'orientation psychologue, pour élaborer un projet d'avenir.

- A un conseil en orientation favorisant l'adaptation au système de formation, la réussite scolaire, l'épanouissement de la personne et l'accès à l'autonomie.
- A un suivi personnalisé tout au long de la scolarité et à la sortie de formation initiale.

Nos propositions :

La lecture, parfois très critique, des textes et déclarations récemment portés à notre connaissance, ne nous fait pas oublier l'urgence absolue d'améliorations.

Tout d'abord, il faut souligner l'importance du contexte scolaire dans l'amélioration de l'orientation. Pour éviter l'orientation par l'échec, il importe de promouvoir la réussite de tous les élèves, et notamment des plus défavorisés. Il faut améliorer l'organisation de l'enseignement technologique et professionnel, et en faire des voies d'égale dignité avec les formations générales, développer les passerelles, les mises à niveaux, le soutien, la pédagogie différenciée, augmenter l'offre de formation.

Certaines préoccupations gouvernementales semblent justifiées, c'est le cas par exemple, du souci de développer la professionnalisation à l'Université, ou de coordonner les procédures d'inscription dans l'enseignement supérieur.

Le pilotage de l'orientation scolaire doit relever de l'Education nationale.

L'Etat doit en effet, fixer les grands objectifs du système éducatif dans les domaines de la formation, de l'orientation et des niveaux de qualification. Il doit aussi prévoir les moyens d'atteindre ces objectifs. Enfin, il doit rester le garant de l'égalité de traitement des élèves.

Tous les élèves sur tout le territoire doivent bénéficier des mêmes offres de formation, de procédures d'orientation et d'affectation identiques, d'un accompagnement spécifique et de qualité dans leur scolarité et leurs projets, pour contribuer à leur réussite et à leur épanouissement. Cet accompagnement doit être assuré en particulier par des conseillers d'orientation-psychologues suffisamment disponibles.

Pour préserver le service public d'information et d'orientation et lui assurer des perspectives de développement, il est indispensable d'accomplir la rénovation de l'organisation des CIO en leur donnant un véritable statut de service public de proximité au sein de l'Education nationale, en clarifiant leurs missions, en développant la participation des partenaires et des usagers à leurs projets et en leur attribuant les moyens nécessaires.

L'existence du réseau des CIO, appartenant à l'Education nationale, est une des pièces maîtresse du service public d'orientation. Aujourd'hui les CIO sont confrontés au contraire à un retrait des pouvoirs publics : Etat et départements. Le service public d'orientation apparaît comme le parent pauvre alors qu'il a en charge tout le public scolaire de l'enseignement secondaire et supérieur, et qu'il emploie le personnel le plus qualifié dans ce champ.

Il faut également avancer sur la question des personnels : Conseillers d'Orientation Psychologues et Directeurs de C.I.O, dont la qualification et les responsabilités ne sont pas reconnues, notamment en terme de salaire et d'évolution de carrière.

Pour un réel suivi de chaque élève en éprouvant le besoin, il est urgent de revenir à un recrutement minimal de 250 COP - stagiaires par an, pour parvenir en cinq ans à compenser le nombre de départs à la retraite. L'an prochain 70 postes seront vacants sur le terrain faute

d'adéquation entre les départs en retraite et les recrutements. A la rentrée 2008, on peut évaluer ces manques à plus de 250.

Dans une deuxième étape il faudrait abaisser les effectifs d'élèves par conseiller, de façon à faire face aux besoins grandissants du public concerné.

Les inspecteurs chargés de l'information et de l'orientation doivent être les garants d'un pilotage régulé des pratiques individuelles et collectives d'information et d'orientation

Notre service a joué un rôle décisif dans le mouvement de démocratisation de l'Ecole des années soixante, soixante-dix. Nous nous battons pour que le service public d'orientation puisse contribuer de nouveau à la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de formation et de qualification pour tous les jeunes.

Signé :

- **ACOP-France** (Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues – France)
- **AND – CIO** (Association Nationale des Directeurs de CIO)
- **Sgen – CFDT** (Syndicats Généraux de l'Education Nationale)
- **SIEN – Unsa Education** (Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale)
- **SNES – Fsu** (Syndicat National des Enseignements de Second degré)
- **SNPI – Fsu** (Syndicat National des Personnels d'Inspection)
- **SNPsyEN-Unsa Education** (Syndicat National des Psychologues de l'Education Nationale)
- **SUD-Education**

Le 15 Décembre 2007